

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE DI UNA LINEA DI TRASPORTU SCULARE
NANT'À E CUMMMUNE DI U PEDIGRISGIU È D'U
PULASCA**

**CREATION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT SCOLAIRE SUR
LES COMMUNES DE PEDIGRISGIU ET D'U PULASCA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire sur les communes de Pedigrisgiu et d'U Pulasca, en direction de l'école primaire de U Ponte à a Leccia et du collège de Moltifau.

Les maires des communes de Pedigrisgiu et d'U Pulasca ont respectivement fait part de leur souhait de création d'une ligne de transport scolaire qui desservirait l'école primaire de Ponte Leccia et le collège de Moltifau à partir de leurs communes, pour une distance de 25 kms aller et un effectif potentiel de 12 élèves (dont les noms et lieux de prise en charge ont été communiqués).

Au vu de ces éléments, la ligne sollicitée respecte effectivement les critères fixés au nouveau Règlement Territorial des Transports Scolaires, tel qu'adopté par délibération n° 18/275 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018, lequel prévoit :

« L'effectif minimal pour la mise en place d'un nouveau circuit de transport scolaire est de 5 enfants minimum sur la totalité du circuit pour un parcours simple d'au moins 3 kms du point de départ du circuit jusqu'à l'établissement scolaire desservi. L'effectif minimal au point de départ sera de 2 élèves ».

Il est donc proposé de créer une nouvelle ligne de transport scolaire qui effectuerait le circuit suivant : « U Pulasca - Pedigrisgiu - U Ponte à a Leccia- Moltifau ».

Le coût journalier de la prestation a été évalué à environ 300 € HT/jour, soit un montant, pour une année scolaire de 175 jours, de 52 500 € HT.

Cette ligne sera financée sur les crédits disponibles du programme 1162 pour l'année 2021, opération 1162M002.

Compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation de la ligne, sa mise en service est prévue pour le deuxième trimestre 2021.

En conclusion, je vous propose :

- **D'approuver** la création de la nouvelle ligne de transport scolaire pour desservir l'école primaire de U Ponte à a Leccia et le collège de Moltifau à partir des communes de U Pulasca et Pedigrisgiu, et de l'intégrer au plan des transports scolaires sous le numéro PC 512.
- **D'autoriser** M. le Président du Conseil exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.